

éternité les miracles ou les interruptions qu'il se proposait de faire à ces lois dans la suite des siècles. Il n'est donc pas vrai que Dieu, en faisant des miracles, ait changé de dessein ou de projet, qu'il soit inconstant ou inconséquent (1).

La troisième raison serait peut-être plus séduisante, mais elle n'a pas plus de solidité que les deux autres. Oui, l'ordre constant et inaltérable de la nature prouve que Dieu existe et qu'il modère toutes choses avec une infinie sagesse. Le ciel raconte à la terre, et la terre, à son tour, le redit à l'homme, pour que celui-ci y réponde par des actes d'adoration et d'amour. Mais, il arrive, dans le cours des choses, certaines circonstances où ce témoignage de l'ordre constant et inaltérable, si lumineux qu'il soit, ne suffit plus à éclairer la créature raisonnable égarée dans la perversité de ses voies. C'est alors qu'éclate le miracle. Ce phénomène de l'ordre surnaturel, en manifestant, d'une manière exceptionnelle la divine puissance, agit plus énergiquement que la vue de l'ordre constant et inaltérable sur l'esprit humain, pour le soustraire à l'erreur ou le ramener au bien. Et voilà pourquoi nous voyons paraître le phénomène surnaturel quand Dieu veut frapper quelque grand coup d'autorité. Tel qui est capable de résister au spectacle grandiose de l'harmonie des mondes, cédera devant le redressement d'un boiteux ; parce que l'influence du premier effet, diminue par l'habitude, tandis que celle du second grandit par l'exception. Au reste, l'apparition du surnaturel n'est jamais si fréquente et si générale qu'elle puisse porter le trouble dans la constance de l'ordre providentiel ; elle n'est qu'un fait local, rare et par là encore extraordinaire.

Quant à la difficulté de l'opération en elle-même, nous ne pensons pas qu'on puisse la mettre sérieusement en question. Dès l'instant que Dieu a posé les lois physiques dans toute la plénitude de sa liberté, qu'il aurait pu en faire de différentes ou même de contraires, quelle difficulté y aurait-il pour lui à y déroger dans un cas donné ? Un habile ouvrier,

(1) *Traité de la religion*, t. III, p. 379.